ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Institutions communautaires

Question écrite n° 10644

Texte de la question

M. Yves Verwaerde demande a M. le ministre delegue aux affaires europeennes quelle est la position de la France a l'egard de la proposition grecque de constitution d'un groupe ad hoc permettant aux Etats membres d'examiner la question d'une eventuelle reforme des institutions de l'Union europeenne. A ce propos, pour ce qui le concerne, le comite interministeriel pour les questions de cooperation economique europeenne (SGCI) s'est-il deja penche sur ce probleme ?

Texte de la réponse

Il est exact comme le souligne l'honorable parlementaire que la Grece a propose, des le debut de sa presidence, la creation d'un comite des sages qui serait charge de reflechir a l'avenir de la construction europeenne et de proposer des reformes des institutions de l'Union dans la perspective de la conference intergouvernementale de 1996. Les ministres des affaires etrangeres se sont mis d'accord a Ioannina sur la creation dans les mois a venir d'un groupe de reflexion compose de representants des ministres des affaires etrangeres sur les questions institutionnelles, dont les travaux commenceront a l'ete 1995 sur la base de rapports du conseil, de la commission et du Parlement europeen. Il conviendra donc, dans cette perspective, de preciser les propositions francaises sur les questions institutionnelles, en ayant en particulier a l'esprit que le traite sur l'Union europeenne a prevu la tenue, en 1996, d'une nouvelle conference intergouvernementale.

Données clés

Auteur : M. Verwaerde Yves
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10644
Rubrique : Union europeenne
Ministère interrogé : affaires européennes
Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 janvier 1994, page 429
Réponse publiée le : 25 avril 1994, page 2026